

# BARÈME D'HONORAIRES

Mise à jour - Avril 2022

## Frais de Transaction TTC :

Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Ces montants s'entendent MAXIMUM et s'apprécient par DÉPARTEMENT.

< 40.000€	4.000€
De 40.001€ à 50.000€	5.000€
De 50.001€ à 60.000€	6.000€
De 60.001€ à 80.000€	7.000€
De 80.001€ à 100.000€	8.000€
De 100.001€ à 120.000€	9.000€
De 120.001€ à 150.000€	11.000€
De 150.001€ à 200.000€	12.000€
De 200.001€ à 250.000€	13.000€
De 250.001€ à 300.000€	15.000€
De 300.001€ à 320.000€	16.000€
De 320.001€ à 350.000€	17.000€
De 350.001€ à 400.000€	18.000€
De 400.001€ à 450.000€	19.000€
De 450.001€ à 480.000€	20.000€
De 480.001€ à 500.000€	21.000€
De 500.001€ à 550.000€	22.000€
De 550.001€ à 600.000€	23.000€
A partir de 600.001€	5 %

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

**« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. »**

## Frais de Location TTC :

---

### LOCATION À USAGE PRIVÉ :

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur **ET** le locataire (visite, dossier et bail limité à 8€ /m<sup>2</sup> - état des lieux limité à 3€ /m<sup>2</sup>)

Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

### LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS (BAIL PRECAIRE OU 3/6/9)

- **2 mois de loyer à la charge du preneur**

## Frais de Gestion TTC :

---

Gestion courante : 7% TTC du loyer charges comprises à la charge du bailleur  
Garantie des loyers impayés : 3% TTC du loyer charges comprises à la charge du bailleur